

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 octobre 2021

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Martin S. donnant pouvoir à Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, Mme Ségura

-----



## Délibération n° 12-03 du 14 octobre 2021

### FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) – CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET AVENANTS 2021 AVEC DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE ET D'EAU POUR LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les conventions pluriannuelles entre le Département et les fournisseurs d'énergie et d'eau,

Vu la convention triennale entre le Département et ENGIE en date du 06 octobre 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

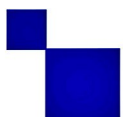
**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE les avenants 2021 aux conventions à conclure avec les fournisseurs d'eau : « la Régie de distribution d'eau de Tremblay-en-France », « Veolia Eau, Région Île-de-France SFDE » et « SUEZ Eau France » prévoyant des abandons de créances ;

- APPROUVE l'avenant 2021 à la convention à conclure avec VEOLIA SNC VEDIF prévoyant d'une part des abandons de créances et d'autre part une participation financière au fonds de solidarité logement (FSL) ;

- APPROUVE l'avenant 2021 à la convention à conclure avec le fournisseur d'énergie EDF prévoyant une participation financière au fonds de solidarité logement (FSL) ;

- APPROUVE la convention 2021 à conclure avec le fournisseur d'eau le SIAAP prévoyant une participation financière annuelle au Fonds du FSL ;



- APPROUVE la convention pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021 à conclure avec le fournisseur d'énergie Total Énergies prévoyant une participation financière au fonds de solidarité logement (FSL) ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*